

DIFFUSEZ

L'ECHO D'L'EGOUT

FEUILLE D'INFORMATION PÉRIODIQUE TRIMESTRIELLE PUBLIÉE PAR

LA COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES SITES SPELEOLOGIQUES: A.S.B.L.

Editeur responsable = Claude De Broyer, Rue du Repos, 72 - 1180 Bruxelles

EDITORIAL

L'AVENIR DES CAVERNES ET DE LA SPELEOLOGIE

1975, année internationale de la protection du monde souterrain : la grotte de Rosée, une des plus belles de Belgique, doit disparaître dans l'exploitation des Carrières Carmeuse.

Le Trou Martel, voisin, a déjà disparu.

Le Trou des Nutons, à Bois de Villers, est fermé et sert de trop-plein de secours aux réservoirs de la C.I.B.E.

La grotte de Hotton est détruite, salle après salle, par les Carrières Socogetra.

Une demande de déclassement des grottes préhistoriques de Fonds-de-Forêt, site classé, dans le but d'établir en lieu et place une route et des installations, est introduite par la Société Carmeuse.

L'avant-projet du plan de secteur prévoit le passage d'une nouvelle route Lustin-Courrière à travers le Fond d'Hestroy, juste au-dessus du Trou d'Haquin.

Une bretelle de l'autoroute E9 reliant Tilff à Beaufays suivra la Vallée de la Chavresse et fera disparaître la grotte Veronika, le Trou des Manants et l'Abîme de la Chavresse.

Grotte Sainte-Anne à Tilff : un réseau richement concrétionné (fistuleuses, gours...) est découvert en 1966. Aujourd'hui, plus aucune concrétion n'existe dans ce réseau.

En 1969, les services techniques de la Province de Namur établissent un plan de voirie pour Mont-Godinne et utilisent comme déversoir de l'égoût drainant le haut du village... le trou de l'Eglise !
Et pour l'égoût du bas du village, tout aussi simplement... le trou de la Ferme !
Un an plus tard, un nouvel égoût drainant un nouveau quartier se jette dans le trou Dury ! Encouragé par ces facilités offertes par les pouvoirs publics, un camionneur de Mont vient régulièrement vidanger ses tanks à mazout dans le Trou de l'Eglise. Ce même traceur original est d'ailleurs déversé dans un chanoir proche de la Roche-aux-Faucons (Province de Liège) et mettra quelques années pour engluier à jamais la Grotte Monceau, en contact avec ce chanoir.

Le Chanoir de Piromboef à Harzé, les Trous Bouchaux et Génard à Floreffe, le Trou Marie-Louise à Landelies, le Chanoir de Bende... servent impunément de dépotoirs.

Les Carrières Lhoist à Jemelle, envoient dans les grottes du Gerny leurs eaux chargées d'argile qui ressortent à la Résurgence d'Eprave après un parcours dans le Lhomme souterraine inconnue, polluée avant d'être découverte.

"1975, année internationale de la protection du monde souterrain" se présente en Belgique sous les meilleurs auspices !

UNE CAMPAGNE NATIONALE

Devant ce carnage, les responsables des fédérations et groupements spéléologiques créent la "commission nationale de protection des sites spéléologiques", a.s.b.l., qui s'affilie à Interenvironnement et à l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature.

Quel est le rôle spécifique de cette commission, ses moyens, ses principes d'action ?

La commission de protection a pour but premier d'animer "la campagne nationale de protection des sites spéléologiques".

L'objectif de cette campagne est la protection des sites spéléologiques tant extérieurs (dolines, chanoirs, résurgences, etc...) qu'intérieurs (grottes elles-mêmes, eaux souterraines) contre les pollutions diverses, le vandalisme et la destruction des sites d'intérêt spéléologique et scientifique (concrétions, biotopes, vestiges archéologiques et paléontologiques, ...), les destructions de faune cavernicole et l'exploitation des massifs calcaires recelant des cavités intéressantes.

A ces préoccupations "environnementalistes", s'en ajoute une autre plus directement motivée par la passion spéléologique : l'action contre les fermetures "abusives" de cavités, c'est-à-dire contre l'intérêt de la spéléologie et sans raisons valables.

La C.N.P.S.S. veut être animatrice, c'est-à-dire jouer un rôle de catalyseur, provoquer, stimuler ou appuyer toutes les actions locales de protection dans les limites d'une grotte, d'une région, d'un club ou d'une fédération.

Elle veut, en outre, centraliser les informations et coordonner les actions "nationales", demandant un front commun des spéléologues pour avoir quelques chances de succès.

La "commission" ne veut en aucun cas se substituer aux groupes locaux dont l'action sur le terrain est prépondérante. Au contraire, elle veut, par sa compétence propre, sa documentation spécifique et ses relations, travailler avec eux et - le cas échéant - procurer les moyens matériels d'appuyer ces actions locales (subsidés, matériel, appuis dans les démarches).

La commission se veut ouverte à toutes les participations, suggestions et critiques. Ses réunions (premier mardi du mois à Bruxelles) sont accessibles à tous les spéléologues intéressés. Ceux-ci et leurs clubs peuvent se faire membre de la C.N.P.S.S.

La campagne nationale de protection des "sites spéléologiques" (grottes, chanoirs, résurgences...) commence à devenir une préoccupation des pouvoirs publics concernés et des spéléologues.

Côté pouvoirs publics, j'en veux pour preuve les demandes de collaboration émanant de la Commission Royale des Monuments et des Sites, du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de plusieurs bourgmestres intéressés.

Côté spéléos, les "opérations dépollution", le placement de panneaux de sensibilisation, la présentation de l'exposition se multiplient spontanément.

C'est le premier résultat d'une intense campagne d'information.

Mais comme l'a dit Lao-Tseu, "le sage ne se réjouit pas trop vite !"

En effet, si les problèmes posés par la pollution souterraine pourront se résoudre sans difficultés insurmontables (par des actions de dépollution, une législation adéquate en cours d'application et des crédits suffisants), il n'en est pas de même du vandalisme et de la destruction.

Il faut des milliers d'années pour former une caverne ; quelques heures suffisent à la détruire.

L'exploitation de pierre calcaire, activité économique importante en Wallonie, menace ou menacera bon nombre de grottes. Il faut peser ici les intérêts économiques immédiats et la nécessaire conservation, pour l'intérêt général, d'une nature millénaire.

Les visiteurs de cavernes et les collectionneurs doivent se rendre compte que les stalactites, draperies et stalagmites sont bien plus jolies, pour eux et pour leurs successeurs, au fond des grottes que ternies dans une quelconque vitrine.

Un arbre abattu, une forêt détruite, s'ils sont toujours regrettables, peuvent revivre en quelques années ou quelques générations. Une stalactite brisée, une grotte détruite, est disparue à jamais.

Claude DE BROYER.
Président de la C.N.P.S.S.

AGRESSIONS ET MENACES

Les actions à entreprendre dépendent spécifiquement des "agressions" constatées. Passons celles-ci en revue et examinons leurs causes.

La pollution a une triple origine.

Primo : l'usage des cavités ou de leurs entrées, des dolines ou d'anciennes carrières de calcaire, comme égoûts ou dépotoirs, sauvages ou organisés, par des particuliers, des collectivités, voire des administrations communales.

Secundo : les eaux d'infiltration et les rivières s'engouffrent sous terre apportant avec elles leurs polluants et leurs déchets flottants.

Enfin, certains "spéléologues", par inconscience, paresse ou manque de scrupule, garnissent les grottes de restes de bivouac, de piles usées, de chaux de carbure, d'ampoules flash, mégots et emballages...

Le vandalisme est souvent le fait de spéléologues débutants éblouis sur le moment par la beauté des concrétions et désireux de ramener un souvenir de leur visite souterraine, sans savoir d'ailleurs que celui-ci se ternira une fois en surface.

Mais il peut aussi être le fait de collectionneurs ou encore d'autres malfaiteurs n'hésitant pas à aller démolir ou voler des concrétions pour en faire commerce ou pour les implanter dans leur propre grotte touristique.

La destruction pure et simple enfin a deux causes principales : d'une part l'exploitation des massifs calcaires qui souvent contiennent des grottes, et d'autre part les tracés de routes sur les sites karstiques.

La destruction des vestiges archéologiques et paléontologiques procède des mêmes causes. Avec, en outre, l'ignorance alliée à la curiosité qui poussent à entreprendre des fouilles en dépit des règles très strictes à suivre pour exploiter scientifiquement pareil site.

L'origine des destructions de faune cavernicole ou plus simplement des perturbations apportées au milieu va de la simple intrusion d'un explorateur dans une cavité vierge - pour les espèces et les habitats fragiles - à la forte fréquentation des grottes classiques avec l'altération du biotope et la pollution qui s'en suivent.
En outre, certains travaux souterrains peuvent perturber irrémédiablement le milieu comme l'ouverture à l'air libre d'une cavité obturée depuis longtemps ou le détournement du cours d'un ruisseau.

MOYENS D'ACTION

Devant ces agressions et menaces comment agir efficacement ?

Une première étape consiste en l'information, la sensibilisation au problème.

Devant la pollution, le vandalisme ou la destruction, attribuables en partie à l'inconscience, il faut viser d'abord à une prise de conscience et ensuite à une modification du comportement des visiteurs de grottes, des habitants de régions calcaires, des touristes et même des pouvoirs publics le cas échéant.

Outre cette campagne de sensibilisation, des actions pratiques de dépollution de grottes peuvent être réalisées : "opérations-poubelles", suppression de dépotoirs, placement de supports sacs-poubelles près des grottes très fréquentées et accord avec les communes pour le ramassage régulier.

Enfin, contre les pratiques du "tout au trou", dépotoirs et égoûts, il reste l'intervention directe auprès des responsables, le classement du site et le recours en justice puisque ces pratiques sont contraires aux lois sur la protection des eaux de surface et des eaux souterraines (lois du 26 mars 1971) ainsi qu'à la loi sur la conservation de la nature (loi-cadre du 12 juillet 1973).

Contre le vandalisme, à part la sensibilisation, il reste - ici encore - le recours en justice, y compris contre le commerce de concrétions, et les fermetures à bon escient des grottes ornées.



A propos de fermeture, remarquons immédiatement qu'elles doivent rester une mesure de protection et en aucun cas ne devenir une monnaie d'échange, un moyen de pression ou encore une façon de remplir la caisse du club fermeur.

La protection de la faune peut se faire, en partie, par l'information, mais surtout par l'érection en réserves naturelles de certaines grottes, soit fraîchement découvertes constituant un biotope presque intact, soit connues pour leur faune intéressante.

Enfin, l'acclimatation en laboratoire d'espèces menacées reste un moyen ultime.

Empêcher les destructions par les carrières est une autre affaire !
Seul le classement du site est ici efficace et parfois, la tractation directe avec les sociétés en cause.

Ainsi, par exemple, les Chercheurs de la Wallonie, ont pu, grâce à leurs bonnes relations avec les carrières Carmeuse, assurer la protection et donner un sursis à l'existence des grottes de Rosée et Lyell.

Comme le classement d'un site est toujours assorti d'un dédommagement au préjudice, et que les exigences des carriers se chiffrent le plus souvent par dizaines de millions, on voit l'incertitude de la victoire de David contre Goliath.

La grotte de Hotton n'a jamais été classée malgré l'avis favorable de la Commission Royale des Monuments et des Sites. Dans ce genre de combat, l'opinion publique est d'un poids très important et les campagnes de presse sont un moyen privilégié d'influencer le pouvoir de décision.

Le tracé de routes sur les sites karstiques est un autre problème épineux. L'étude des plans de secteurs des zones calcaires doit être faite en détails et les projets de l'Administration des Routes suivis de près. La modification des tracés dépendra des intérêts en cause, du poids de la demande mais surtout de la rapidité et de l'efficacité de l'intervention.

CONCLUSIONS

IL NE SERT A RIEN AUJOURD'HUI DE DECOUVRIR DES GROTTES SI L'ON A PAS LES MOYENS DE LES SAUVEGARDER.

La conservation du patrimoine spéléologique doit devenir la préoccupation première des fédérations et groupements de spéléologie.

La campagne nationale de protection doit être poursuivie par tous. Il ne sert à rien, en effet, que la moitié des visiteurs de grottes respecte ou fasse respecter le milieu souterrain pendant que l'autre moitié pollue et détruit ou laisse polluer et détruire impunément.

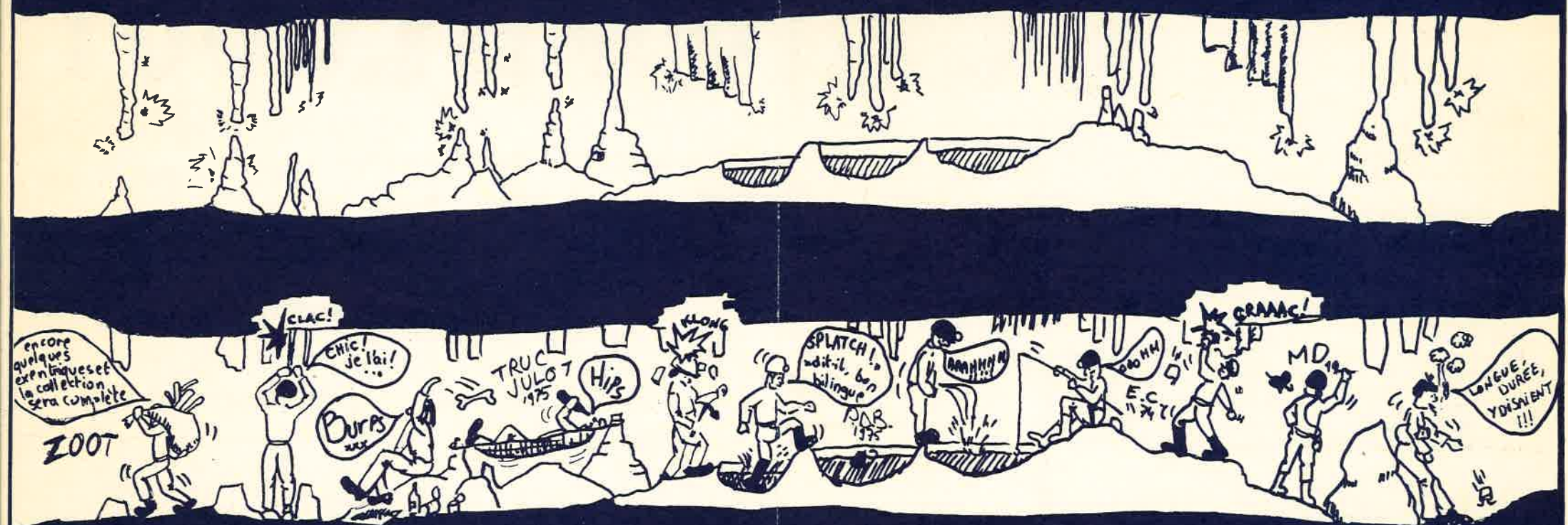
On ne peut plus aujourd'hui informer de la spéléo ou initier à la spéléo sans simultanément inculquer le respect du milieu souterrain.

De nombreuses actions et un immense effort de sensibilisation et d'information restent à entreprendre en Belgique.

Avec vous ?

Claude DE BROYER
Président de la Commission
Nationale de Protection
Spéléologique

1975 année internationale de la protection



LES TROUS MARTYRS

On a déjà loué en de beaux vers sublimes
La beauté des cavernes et des profonds abîmes.
On a dit la blancheur des cristaux de calcite
Et la danse figée de mille stalactites.
Il a été décrit, en phrases très savantes,
La noirceur du silence, l'étroitesse angoissante,
Les châtiments obscènes, le laminoir sans fin
Et puis, la salle immense où l'on arrive enfin
Via cascade, fer de lance et siphon,
Et dont les draperies vous couvrent un caleçon.
On vous a détaillé l'émotion qui, soudain
En remuant la terre, tout à coup, vous étirent
Quand le cœur palpitant, d'une tremblante main
On examine un vieil os qu'avait "planqué" un chien.
Tout, sur ceci fut dit : je n'en dirai plus rien.
Je veux chanter, ici, le martyre des "chantoirs",
Des surplus ménagers devenus l'exutoire.
Certaines de nos grottes sont ainsi devenues
Dépôts de chiffonniers ; dès qu'arrive une crue,
Le "Wéron" au long col, ne peut retirer miettes
Des sédiments collés à ses débris d'assiettes.
Le "Bernard" pâlit si, de son ventre, on ôte
Les fragments de vieux pots, depuis longtemps, ses hôtes.
Le Trou "Manto", portant un nom prédestiné,
Sert de cimetière aux vêtements déchirés.
Dans le Trou de l'Eglise, endroit vraiment pieux,
Un camion (musulman) se déchaussa d'un pneu.
Le Trou Quinet, quinaud de ne pouvoir rougir,
Recèle un récipient dont je ne veux rien dire.
Justement, à Givet, personne ne dira
Comment le trou des te... devint le trou des ta...
Et, partout, des déchets d'éclairage électrique
Et de vieux godillots d'un goût très électrique,
Le Trou du Poilu, seul ! depuis que l'on y est,
Par nos soins assidus, est rasé de très près.
O saint Ali-Baba, toi qui cachais l'or pur
Au sein de ton Sésame, avais-tu ces ordures ?

Raoul BOUCHER.

(extrait du recueil poétique "Ombre et Clarines",
éd. G.S. Charleroi, 1974).

NE POLLUE PAS !

Abandon de déchets : trois mois de prison ?

Si les ministres respectent ce vendredi leur ordre du jour, ils discuteront un projet de loi que leur soumet M. Vanderpoorten, ministre de la Justice, visant à modifier certains articles du Code pénal pour rendre plus sévères les peines encourues par ceux qui auront déversé, jeté ou abandonné dans un lieu public ou privé des choses de nature à souiller, enlaidir ou nuire.

A côté du danger et de la nuisance sanitaire, le législateur — si le Parlement y consent — inscrirait ainsi dans notre droit la nuisance visuelle. Les peines prévues sont assez sévères (3 mois de prison et 500 F d'amende) si l'infraction a été commise la nuit, en voiture, ou en groupe. De toute façon, le tribunal recevrait mission de contraindre les pollueurs à enlever les déchets qu'ils ont abandonnés. A défaut, la commune s'en chargerait à leurs frais.

Haro donc serait lancé sur les

GROTTE DE ROSEE - GROTTE LYELL

La Grotte de ROSEE et la Grotte LYELL ont fait l'objet d'une demande de classement introduite en juin 1974 par les Chercheurs de la Wallonie et la C.N.P.S.S.

Actuellement et depuis de nombreux mois, tous les travaux d'exploitation des Entreprises Carmeuses sont arrêtés, et il y a de sérieux espoirs de voir ces célèbres grottes sauvées.

PUITS - AUX - LAMPES OU ? PUITS - AUX - OEUF D'OR

Lorsque, après de grands travaux, le S.C. du Gerny a rouvert le Puits-aux-Lampes à Jemelle, il a annoncé qu'il demanderait à tous les spéléologues visiteurs une quote-part financière destinée à rembourser les frais engagés.

On peut discuter de la valeur de ce procédé et, à nos yeux, puisqu'il s'agissait de rouvrir une grotte d'intérêt général, les frais devaient être pris en charge par les fédérations (la CNPSS n'existait pas).

De l'aveu même du président du club, les frais engagés ont été remboursés depuis plusieurs années. Pourquoi alors continuer à demander un droit d'entrée ? Un club spéléo a d'autres moyens de remplir sa caisse.

RIEN POUR RIEN ?

AU TROU WERON, LE PROPRIETAIRE EXIGE
60 A 100 F DE DROIT D'ENTREE PAR PERSONNE.

QUAND DONC FAUDRA-T-IL PAYER POUR
TRAVERSER UNE PRAIRIE OU UN BOIS, POUR
DESCENDRE UNE RIVIERE OU GRIMPER UN
ROCHER ?
DESERTEZ LE WERON !

**PLAN DE
SECTEUR**
RENS: 02/2184945

**...L'ENQUETE
PUBLIQUE**
RENS: 02/2184945

APPEL AUX CLUBS SPELEOS

Les plans de secteur édités par le Ministère de l'Aménagement du Territoire (Affaires Wallonnes), sont des documents qui prévoient l'affectation du sol en différentes zones : industrielles, rurales, d'habitat, de loisirs, etc...

Ces plans "figureront" pour 10 ans, au moins, l'avenir du territoire. Il est donc très important que les spéléologues se préoccupent de l'avenir des grottes et des massifs karstiques tel qu'il apparaît fixé dans le plan de secteur.

Tous les citoyens, y compris les citoyens-spéléos, peuvent donner leur avis sur les projets de plan de secteur et les faire modifier si besoin est. Le cas échéant.

En effet, avant d'avoir force de loi, tous les plans de secteur doivent être soumis à une enquête publique de 90 jours.

COMMENT PROCEDER ?

- 1.- Consultez les projets de plan de secteur dans les maisons communales ou à défaut au siège de la C.N.P.S.S.
- 2.- Repérez, pour chaque grotte ou phénomène karstique intéressant, la zone dans laquelle il est situé.
- 3.- Déduisez la menace éventuelle qui pèse sur son avenir (se méfier particulièrement des "zones d'extraction" - carrières - et des "zones de prospection de carrière", de "zones d'extension d'habitat").
- 4.- Proposez des modifications du plan : limitation de zone d'extension d'habitat, extension de zone naturelle, d'espaces verts, limitation des zones d'extraction, de prospection de carrière... MAIS SURTOUT délimitez sur la carte au 10.000e la zone karstique à protéger : grotte et ses alentours, ensemble hydrogéologique (chantoirs, dolines, résurgences...) avec un périmètre de sécurité.
- 5.- Communiquez vos remarques, suggestions et copies des cartes au 10.000e à la C.N.P.S.S. AU PLUS TARD 60 JOURS APRES LE DEBUT DE L'ENQUETE PUBLIQUE.
- 6.- La C.N.P.S.S. présentera les propositions aux instances concernées, et défendra vigoureusement l'avenir des sites spéléologiques.

FAYT FERMÉ : A-BU-SIF !

La grotte du Fayt à Jemelle, grotte-école par excellence, a été fermée unilatéralement par le Spéleo-Club du Gerny. Cette fermeture n'a aucune justification valable: ni sur le plan de la sécurité (c'est une grotte très facile), ni sur le plan de la protection (pas de concrétionnement extraordinaire).

Dès les premiers bruits de fermeture, une "table ronde" a réuni tous les intéressés (Commune, Fédérations spéléos, CNPSS, SC Gerny) à l'invitation du bourgmestre de Jemelle - Table ronde qui selon le bourgmestre "mettrait fin au malentendu qui semble s'installer au sujet de notre intention de fermer la Grotte du Fayt alors que notre souhait est tout à fait opposé à cette fermeture". Suite à cette réunion, la CNPSS, à la demande de la Commune, a présenté une proposition concrète prévoyant l'ouverture de la grotte et l'accès libre en tout temps, accompagné de mesures pratiques positives : actions de sensibilisation et d'information des visiteurs, encadrement des débutants, surveillance de l'état des lieux. Cette proposition "agréa entièrement" le Bourgmestre qui stipulait dans ses réponses que "l'accès de la Grotte du Fayt est libre et il n'est jamais entré dans nos intentions de l'interdire" et que "il n'est nullement question de prononcer une quelconque réglementation à ce sujet dès l'instant où les utilisateurs entretiennent des rapports je dirais "normaux" avec leurs hôtes".

Contrairement à tout cela, le SC du Gerny a tout fait pour obtenir de la Commune le contrôle de l'accès et la fermeture, en dépit des vœux des Fédérations et groupements Spéléos appuyés d'ailleurs par le Directeur Général de l'A.D.E.P.S.

Les règles d'accès instaurées par le SC du Gerny sont discriminatoires (un guidage d'handicapés par des moniteurs ADEPS en mission y a été refusé) et tracassières, bref inacceptables si l'on considère la spéléo comme une aventure et les spéléologues comme autre chose que des "moutons" incapables d'autonomie.

Appeller "protection" la construction d'un blockhaus dégradant irrémédiablement le site d'entrée et empêchant totalement le passage de la faune cavernicole (Edgard Kesteloot a plaidé la cause des chauves souris auprès de la Commune) est, pour le moins, une euphémisme !

Afin d'informer sans équivoque les spéléos intéressés, la CNPSS tient à leur disposition une copie du dossier complet de cette fermeture abusive.

BONNES NOUVELLES

Le Chantoir de Béron-Ry qui avait été choisi comme exutoire des eaux de ruissellement du nouvel autoroute E9 par l'Administration des Routes, est sauvé. Devant les multiples protestations (les eaux polluées de ce chantoir seraient sorties dans la grotte de Remouchamps !!) ce projet a été abandonné.

Le Vallon de la Chavresse devait recevoir une bretelle Tilff-Beaufay de l'autoroute E9, ce qui avait pour effet de menacer les multiples grottes (Veronika, Victor, etc...) de la vallée. Ce tracé a été finalement abandonné parce que jugé inutile.

UNE TERRIBLE EXPO A PRETER

La CNPSS a mis au point une exposition, richement illustrée, sur le thème de la spéléologie et de la conservation du milieu souterrain.

Vingt panneaux couverts de "terribles" photos couleurs et noirs et blancs, illustrent l'exploration souterraine, le travail de l'eau, les animaux cavernicoles, la pollution, le vandalisme, enfin la campagne de protection et les mesures à prendre.

Cette exposition est empruntable gratuitement par tous les groupements désireux de la présenter à l'occasion de manifestations "publiques" (anniversaire de club, projection de diapos ou films, week-end fédéral, camp ou stage de formation, etc...)

Les conditions du prêt sont les suivantes :

- 1°) faire la demande 15 jours à l'avance à la CNPSS, rue du Repos, 72 à 1180 Bruxelles (02/375.02.10) où l'expo est à prendre et à ramener.
- 2°) déposer une garantie de 1.000 F (mille francs) lors du prêt, remboursable au retour de l'expo en bon état.
- 3°) s'engager à payer tous les dégâts occasionnés aux photos, documents et panneaux.
- 4°) disposer d'un véhicule (camionnette ou break) permettant le transport des panneaux à l'abri de l'humidité. L'expo est

IL N'Y A PAS DE PRINTEMPS POUR LES STALACTITES

HOTTON.

Un touriste ayant volontairement brisé, avec sa canne !, et emporté des concrétions dans la grotte de Hotton a été condamné à 15 jours de prison avec sursis et à 10.000 F d'amende.

UNE GROTTE AVENUE LOUISE ?

Il y a quelques temps, un grand tailleur de Bruxelles (que nous ne nommerons pas !) avait, par les soins d'un étalagiste, orné ses vitrines de stalactites et stalagmites. Passant par là, un membre du Spéléo-Club de Belgique en devint vert et alla immédiatement déposer plainte à la gendarmerie. En moins de deux heures, la gendarmerie est venue saisir les concrétions dont on avait des raisons de penser qu'elles provenaient de la grotte de Hotton. Si vous constatez la présence de concrétions chez des marchands de minéraux ou dans d'autres magasins, prévenez immédiatement la CNPSS.

CONCRETIONS : VENTE ET ECHANGE INTERDITS.

Le Cercle des Géologues de Belgique qui groupe la plupart des collectionneurs amateurs de minéraux, de fossiles et de cristaux, et qui organise chaque année le "Salon International des Minéraux et Fossiles" à l'Hôtel Métropole à Bruxelles, a décidé d'interdire l'exposition, la vente et l'échange de concrétions et cristaux de grottes à toutes ses réunions ainsi que par l'intermédiaire de son bulletin.

FRANCE.

Une législation prévoyant l'interdiction de vente, détention et échanges des concrétions et cristaux de grottes est en cours d'élaboration en France à l'initiative de la Commission de Protection des Cavernes de la Fédération Française de Spéléologie.

VOL DE CRISTAUX ET DE CONCRETIONS.

La Grotte de Balme, en Haute-Savoie, a été complètement pillée de ses cristaux et concrétions. La commune de Magland, propriétaire de la grotte, a déposé plainte.

Le Tribunal Correctionnel de Bonneville a entendu ses prévenus s'expliquer sur la disparition de quelque 300 kg de cristaux qui avaient ensuite été vendus à la bourse aux cristaux et chez les lapidaires de Genève, certains partant même jusqu'au Japon !

Voici des extraits du jugement du Tribunal, certainement appelé à faire jurisprudence : (les amendes sont citées en francs français !!)

« Attendu qu'il fut rapidement établi, par l'enquête, que les dégradations et vols avaient été commis par des citoyens suisses qui, sous le couvert de la spéléologie, s'étaient livrés à ces soustractions dans un but lucratif, certains cristaux et concrétions de la grotte de Balme ayant été mis en vente ou exposés dans les magasins de Genève, ou auraient fait l'objet de transactions à la bourse aux cristaux d'Altdorf notamment... »

« Attendu qu'en réalité, les prévenus et la plupart, dans un but uniquement lucratif, ont commis de regrettables actes de vandalisme et que ne saurait excuser leur amour de la spéléologie, ni leur passion pour la minéralogie ; »

« Que le Tribunal estime au contraire qu'il est indispensable de protéger la richesse naturelle contre les agissements d'individus, tels que les prévenus, dont certains d'entre eux ont d'ailleurs été exclus de leur club de spéléologie en raison même du fait reproché ; »

« Attendu que la culpabilité est établie... »

Poursuivis sous l'inculpation de vol, les prévenus sont condamnés : E. Kumin, employé d'hôtel à Genève, à 2.000 F d'amende ; J.-P. Caud, fonctionnaire aux finances à Genève et J.-P. Eitner, éditeur de cartes postales et ingénieur chimiste à Genève, à 1.500 F d'amende ; M. Cuennet, étudiant à Genève, à 1.000 F d'amende ; M. Vietti-Teppa, étudiant à Genève, à 500 F d'amende ; B. Pugin, photographe à Genève, dont la bonne foi a pu être établie, est relaxé.

En outre, sont condamnés par défaut : L. Mottaz, lapidaire à Genève : 4 mois de prison et 4.000 F d'amende ; W. Bisang, électricien à Genève : 3 mois de prison et 1.500 F d'amende ; R. Wollmer, lapidaire à Genève : 1 mois de prison et 200 F d'amende.

Les 8 prévenus sont condamnés à payer solidairement à la commune de Magland, partie civile, une provision de 5.000 F dans l'attente des résultats d'une expertise confiée à M. Arnaud, expert à Annemasse qui, dans un délai de 6 mois, devra déterminer la valeur marchande des pièces dérobées et le montant du préjudice subi par la commune de Magland du fait de la mise à sac de la grotte de Balme.

La Fédération Française de Spéléologie, qui s'était portée partie civile, obtient le franc symbolique de dommages-intérêts.

PRENEZ CONTACT AVEC LA CNPSS :

PRESIDENT	: Claude DE BROYER rue du Repos, 72	02/375.02.10 1180 BRUXELLES
SECRETAIRE	: Etienne CARELS 35, rue des Trois Tilleuls	02/660.39.03 1170 BRUXELLES
TRESORIER	: Milou STEENWERCKX Le Duché, Val des Seigneurs, 137	02/731.63.09 1150 BRUXELLES
CONSEILLER JURIDIQUE	: Jean Pierre GENON rue Franz Merjay, 106	1060 BRUXELLES

COMMENT SE FAIRE MEMBRE ?

Verser une cotisation annuelle de 100 Fr au compte 068/0439320/34 de la C.N.P.S.S. a.s.b.l. Vous recevrez l'ECHO D' L'EGOUT et tous les documents et informations diffusés par la Commission.

L'ECHO D' L'EGOUT peut être obtenu sur simple demande au secrétariat (joindre un billet de 20 Fr pour les commandes de plus de 5 exemplaires)

L'ECHO D' L'EGOUT EST REPRODUCTION INTERDITE SOUS PAIN.

SAUVER HOTTON ?

Il y a quelque espoir de sauver ce qu'il reste d'intact dans la grotte de Hotton. En effet, après des années de destruction par la carrière Socogetra, après d'innombrables interventions en tous sens, après une tentative de classement étouffée dans l'oeuf, les pouvoirs publics concernés sont enfin décidés à protéger définitivement la grotte de la destruction. La C.N.P.S.S. n'est pas étrangère à cette décision.

"PLAIGNONS CEUX QUI N'ONT JAMAIS PU S'ISOLER ET NE SAVENT VOYAGER ET ADMIRER QU'EN TROUPE ; ILS CHASSENT DEVANT EUX, PARTOUT OU ILS VONT, LA SOLITUDE ET LE RECUEILLEMENT..."

LA GROTTE DE HOTTON A TRAVERS LES AGES



IL



- 600.000.000

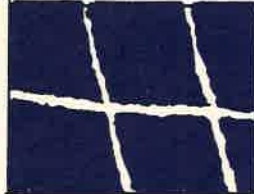


11 NOVEMBRE 1858
DÉCOUVERTE

20.000.000



Y



- 400.000.000

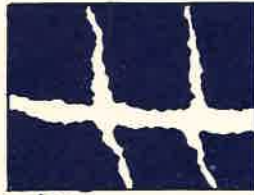


1968 - SOCOTETRA

20.000.000.000



AVAIT



- 100.000.000

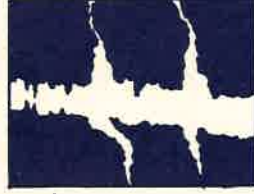


1975 - SOCOTETRA

20000000.00000



AU



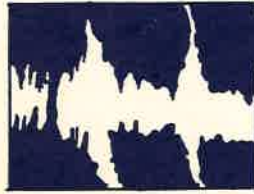
- 10.000.000



2000 - SOCOTETRA.



COMMENCEMENT...



- 1.000.000



20.000

L'AUTOCOLLANT GENIAL "DEFENDS LES SITES SPELEOS" DESSINE PAR FRANQUIN, EST EN VENTE 25 F. CHEZ LES MEMBRES DE LA C.N.P.S.S. OU EST A COMMANDER A MILLOU STEENWERCKX Le Duché, Val des Seigneurs 137, 1150 - Bruxelles (COMPTE CNPSS : 068/0439320/34. JOINDRE 5 F. DE FRAIS D'ENVOI).

GROTTE-ECOLE, GROTTE CLASSIQUE = GROTTE OUVERTE

Devant les nombreuses menaces d'interdiction d'accès, d'exploitation commerciale ou de disparition de grottes sportives d'intérêt général, devant les polémiques sans fin suscitées par les fermetures dites "abusives", la C.N.P.S.S. a proposé à l'ADEPS et à l'ensemble des Fédérations et Groupements belges de Spéléologie, un statut des "grottes-écoles" ou "grottes classiques".

Ce statut doit garantir, en accord avec les propriétaires, la conservation de ces grottes et permettre pour l'avenir les possibilités d'écologie des débutants et d'entraînement spéléo.

Il évitera également l'exploitation commerciale de ces grottes, la multiplication des grilles et de béton injustifiés, le contrôle local aux dépens de l'intérêt général, l'esprit de clocher... Ces "grottes classiques" resteront librement accessibles à tous avec l'obligation expresse de respect du site.

OFFRE D'EMPLOIS

La C.N.P.S.S. recherche des CORRESPONDANTS LOCAUX dont le rôle consiste à :

- 1.- Surveiller dans sa région l'état des grottes et informer la Commission des menaces éventuelles : projets de voirie et d'égout, progression des carrières, lotissements nouveaux, pollutions, destructions... Au besoin, mener l'enquête et intervenir pour la CNPSS.
- 2.- Informer sa région (clubs spéléos, jeunes, commune, écoles, syndicat d'initiative, propriétaires, ...) sur la campagne nationale de protection des sites spéléos (diffusion de l'Echo d'l'Egout, affiches, autocollants, expo...).

Chaque "région" spéléo (ex. Mont-Godinne, Nettine - Sinsin, Hotton-Hampteau-Marenne...) doit avoir un correspondant local, de même que chaque club doit avoir son "responsable protection des grottes".

Faire offre à la C.N.P.S.S. ! (traitement : de choc !, nombreux avantages extra-légaux, pension garantie après 10 ans de service avec droit de porter le titre de "correspondant local honoraire de la CNPSS", etc...).



LA PROTECTION DES GROTTES ET SITES CALCAIRES

Neptune, de Peligny, etc...). La construc- est menacé par l'aménagement d

DEJA ENTAMEES PAR LES COUPS DE MIN

Parviendra-t-on à sauver une partie
des fameuses grottes de Hotton?

accord
tes est de
Durée : peu
principe la grotte
taquée.
Pourtant, M. Collin
pas - brûler la J

NOS GROTTES NE PEUVENT DEVENIR DES POUBELLES

Deux cent cinquante spéléologues ont participé à u

«Rosée», joyau du monde souterrain
est menacée de destruction

«C'est une catastrophe, on va
nous enlever notre plus beau
joyau!... Je ne veux pas être
celui qu'on accusera d'avoir brûlé

C'est bien entendu sur ce ter-
rain que la société Carmeuse va
défendre sa position. Son direc-
teur, M. Collinet, a répondu en ce

accorde aux défenseurs
tes est de deux mois en
Durée pendant l
neincine la grotte ne

TROIS GROTTES DE LA VALLÉE DE LA

Des carrières risquent de détrui
les plus beaux du pays



Les spéléologues mènent leur campagne. (Photo F. Spinay)

3. LA COMMISSION DE PROTEC-
TION DES SITES
SPELEOLOGIQUES :
« BILAN D'UNE CAMPAGNE ».

M. Carels : « C'est au cours du sym-
posium de 1970 organisé par M. Minet que
s'est manifesté au sein des milieux « spé

Fin de l' « Apothéose »

C'est assez dire que des siècles en-
suires ont déjà été entamées, celle
de l' « Apothéose » notamment, dont
les spéléologues qui l'ont découverte
ont déclaré qu'elle constituait
véritable merveille.
Nous ne citerons pas les noms
certains spéléologues que
avons rencontrés au cours de
journées, afin de ne pas raviver
attiser des susceptibilités qui ne
pourraient que mettre un frein à
l'esprit qu'il faut conserver de voir fi-
nalement s'arranger les choses.
Nous mettrons même, à leur actif,
cette constatation de reconnaître que
le propriétaire de la carrière est en
droit d'exploiter cette dernière
comme il l'entend. Cette exploitation
est d'autant plus loquace, ajoutent-
ils, qu'elle se faisait bien avant la
découverte des grottes qui elle, n'a
été provoquée que grâce à une exploi-
tation de mines des anthracites. Et la re-

ON VERRA SUR LA TERRE
DES ANIMAUX, QUI TOUJOURS
SE COMBATTRONT ET AVEC GRAND
DAM ET, SOUVENT, LA MORT S'ENSUI-
VRA POUR LES UNS ET POUR LES AUTRES.
ILS N'AURONT POINT DE LIMITE DANS LA MECHAN-
CETÉ: PAR LEURS MEMBRES SAUVAGES, UNE GRANDE
PARTIE DES ARBRES DES FORETS DE L'UNIVERS SERA
ABATTUE; ET QUAND ILS SERONT RASSASIES, LA
NOURRITURE DE LEUR DESIR SERA DE DONNER LA MORT
ET LA SOUFFRANCE ET LA DOULEUR ET LES QUERRES ET
LES FURIES A TOUTE CHOSE ANIMEE.
ET PAR LEUR ORQUEIL DEMESURE, ILS VOUDRONT S'ELEVER
CONTRE LE CIEL, MAIS LA LOURDEUR DE LEURS MEMBRES
LES JETTERA VERS LE BAS.
RIEN NE DEMEURERA SUR LA TERRE OU SOUS LA TERRE ET
L'EAU, QUI NE SERA PERSECUTE, DEPLACE OU ENDOMMAGE
ET LA TERRE D'UN PAYS SERA TRANSPORTEE DANS
L'AUTRE;

ET LE CORPS DE TOUS LES PAYS DEVIEN-
DRA LA SEPULTURE DE TOUS LES CORPS
MORTS QU'AUPARAVANT ILS
ANIMAIENT.

Mobilisation générale pour
la grotte de Rosée à Ehein

Depuis le début des travaux la somme à lui verser. Ce pour- D'ou une moins-value du site, et Autre

APPUYES PAR INTER-ENVIRONNEMENT-WALL

Les chercheurs de Wallonie demandent le classement
complet des grottes de Ramioul, de Rosée et Lyell

LEONARD DE VINCI
1484

Avant que l'exploitation du gisement carrier ne les détruise

Une opération « grottes propres » La grotte de Rosée (presque) sau-
à Rochefort, Jemelle et Eprave et sans doute bientôt classée

POLLUTION Un problème qui intéresse les spéléologues

La pollution est aussi affaire de spéléologues qui veulent y

la Wamme, qui la rejoint à Je-
melle. Ses rivières ont un régime

le monde souterrain. Certaines
autorités communales utilisent

M. de Boyer. Cet organisme or-
ganisait sa deuxième journée de

Chantoirs et dolines : les égouts les plus beaux

ETRANGE monde que celui-ci, suggère plus qu'il ne décrit, leurs égouts provoquent la pollu-
des spéléologues, un monde belge de spéléologie (C.N.B.S.).
de ténacité et de bonté, évo-
cateur du « Voyage au centre de la Terre », de Jules Verne. Aux
yeux du profane, le fait de ram-
per sous terre peut paraître
tout à fait farfelu, voire inutile.
Un spécialiste justifie ci-dessous
la passion qu'il partage avec ses
équipiers.
Mais dire comme certains agri-
culteurs des régions riches en pa-
leries souterraines, c'est-à-dire
des régions calcaires, que les

Parviendra-t-on à sauver une partie
des fameuses grottes de Hotton?

les sites spéléologiques



Le monde souterrain. Certaines autorités communales utilisent

M. de Boyer. Cet organisme or- ganisait sa deuxième journée de

Le monde souterrain. Certaines autorités communales utilisent

M. de Boyer. Cet organisme or- ganisait sa deuxième journée de

M. de Boyer. Cet organisme or- ganisait sa deuxième journée de